

RÉSOLUTION No. 1

La place de l'histoire locale et régionale à l'école élémentaire

Attendu que l'assemblée générale de la Fédération Histoire Québec a adopté au congrès de 2013 une résolution demandant au gouvernement du Québec de favoriser la sensibilisation des écoliers de niveau élémentaire à l'histoire locale et régionale,

Attendu que plusieurs de nos sociétés membres se dévouent déjà bénévolement à cet objectif, en organisant des activités favorisant cet apprentissage,

Et attendu qu'il est reconnu sur le plan pédagogique qu'un enseignement qui chemine *du connu à l'inconnu* facilite l'apprentissage de notions d'histoire et de géographie en les actualisant et en les enracinant dans le milieu de vie de l'enfant,

Il est résolu à l'unanimité par les membres de cette assemblée générale de demander au gouvernement du Québec de modifier l'actuel programme d'enseignement pour y inclure, à l'élémentaire, un apprentissage des indispensables notions de géographie et d'histoire locales et régionales du milieu d'appartenance de l'écolier, points d'ancrage indispensables de son intégration au Québec d'hier et d'aujourd'hui.

Il est également résolu de faire parvenir une copie de cette résolution à Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, et à Madame Hélène David, ministre de la Culture.

Proposée par Michel Pratt, secrétaire exécutif de la Fédération Histoire Québec et président de la Société historique et culturelle du Marigot,

Secondée par Francine Chassé, présidente de la Société patrimoine et histoire de l'île-Bizard et Sainte-Geneviève,

Adoptée à l'unanimité.

PROJET DE RÉSOLUTION

Le patrimoine immobilier scolaire du Québec

Attendu que le patrimoine bâti du Québec est constamment menacé de déperdition,

Attendu que le patrimoine immobilier scolaire subi les contrecoups d'un entretien inadéquat et que l'impact de cette dégradation, sur l'île de Montréal en particulier, a donné lieu à d'importants déplacements de clientèle et à un déracinement des enfants de niveau élémentaire du quartier Hochelaga-Maisonneuve surtout,

Attendu que l'actuel gouvernement du Québec est aux prises avec d'importantes difficultés financières,

Et attendu qu'il est de notoriété publique que la restauration de l'école Baril, entre autres, serait beaucoup moins onéreuse pour les finances publiques que la démolition de ce bâtiment de valeur patrimoniale et la construction d'une nouvelle école,

Il est résolu par cette assemblée générale de demander au gouvernement du Québec de privilégier la restauration plutôt que la reconstruction d'écoles, en particulier lorsqu'il s'agit de bâtiments marquants sur le plan de l'architecture, et de modifier en conséquence les directives et règlements du ministère de l'Éducation afin que celui-ci assume dorénavant la totalité des frais se rapportant à la restauration et à la remise en état de bâtiments scolaires comme l'école Baril.

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution, accompagnée d'un exemplaire de la revue *Histoire Québec* (Vol. 19, no 3, 2014) contenant l'article de Robert Cadotte sur « *Le patrimoine scolaire en péril* », soit expédiée à Monsieur Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, et à Madame Hélène David, ministre de la Culture.